

(13/5/20-5/6/20) L'AREHS annonce une prolongation de la consultation jusqu'au 30 juin, voir communiqué plus bas. Vous pouvez faire savoir votre refus d'être soumis à un surcroît de rayonnements 2G/4G émis plusieurs fois par jour et même par heure, par votre propre compteur électrique, par ceux de vos voisins, et par les antennes-relais qui communiqueront intempestivement avec les compteurs (comme ils le font avec tous les gsm et smartphones, même en l'absence d'appel téléphonique). Ils émettront même si vous refusez le relevé quotidien de votre compteur.

En effet, après une demande insistante de la part de l'AREHS et Beperkdestraling.org, cosignée par Teslabel, nous avons finalement reçu du gestionnaire d'électricité bruxellois SIBELGA une réponse précise à nos interrogations. Nous avons ainsi eu la confirmation que même chez les clients refusant le relevé quotidien de leur compteur, ce dernier émettra quand même intempestivement, tantôt à la demande de SIBELGA pour des raisons de maintenance et de synchronisation d'horloge, tantôt par communication intrinsèque entre le réseau de l'opérateur mobile et le compteur. Le niveau de champ électrique haute fréquence à 1 mètre du compteur sera de 3,5 V/m d'après SIBELGA. Rappelons que le V/m fait partie des unités internationales MKSA comme le mètre et le kilogramme, et qu'il ne s'agit donc pas d'une unité négligeable. Vous pouvez imaginer ce que cela donnera au niveau d'un immeuble d'appartements, dans lequel les compteurs vont émettre les uns après les autres (durée d'exposition) ou en même temps (intensité d'exposition). Comme d'habitude, les habitants de villas 4 façades qui votent à droite seront moins impactés que les électeurs de gauche des quartiers denses. Alors que qui est au pouvoir ? Par le lien ci-dessous, faites savoir avant le 31 mai ce que vous pensez de leur politique indigeste !

<https://www.brugel.brussels/actualites/consultations/deploiement-des-systemes-intelligents-de-mesure-dans-la-region-de-bruxelles-capitale-381>

communiqué de l'AREHS du 5/6/2020 :

- **Les compteurs communicants dits « intelligents » d'électricité arrivent à Bruxelles**
- □
-
- **répondez à la consultation publique de BRUGEL**

- *avant le 31 mai 2020*
- **== PROLONGATION JUSQU'AU 30 JUIN ==.**

BRUGEL organise une consultation publique qui concerne le déploiement des systèmes intelligents de mesure en région bruxelloise :

[Lien vers la consultation](#)

Sur base d'une étude effectuée par Sia Partners, le régulateur bruxellois pour les marchés du gaz et de l'électricité, BRUGEL, soumet son projet d'avis à consultation publique jusqu'au 31 mai 2020.

Ce projet d'avis estime qu'il ne convient pas d'installer des compteurs communicants pour le gaz mais bien pour l'électricité.

La page 11 du document « systèmes-intelligents-Executive-Summary » donne le planning du déploiement des compteurs communicants d'électricité

- Durant la période 2020-2022 : réforme du cadre légal, réglementaire et régulateur et déploiement anticipé pour certaines niches,
- Durant la période 2023-2050 : déploiement opportun, soutenu et maîtrisé des compteurs intelligents, 80% du déploiement serait atteint en 2029.

Il s'agit donc d'une généralisation des compteurs communicants à Bruxelles pour l'électricité.

Concernant le risque sanitaire des émissions électromagnétiques des compteurs intelligents, le projet d'avis de BRUGEL indique que le Ministre Alain Maron a confié à Bruxelles Environnement la réalisation d'une campagne de mesures sur site des champs électromagnétiques générés par les compteurs intelligents et d'une revue de littérature scientifique relative à l'hypersensibilité électromagnétique en lien avec les compteurs

intelligents. Et que BRUGEL tiendra compte des recommandations de cette étude dans sa réflexion.

En page 24, le projet d'avis indique que « En fonction des résultats de l'analyse comparative sur l'électrosensibilité, il y aura également lieu de déterminer les solutions technologiques alternatives envisagées par les ordonnances électricité et gaz pour les clients qui se disent électrosensibles ».

Cependant, Bruxelles Environnement n'a pas encore publié son rapport et les solutions alternatives ne sont pas encore déterminées.

La technologie envisagée pour ces compteurs **implique des rayonnements 4G bidirectionnels entre le compteur du client et le gestionnaire de réseau** nécessitant une réactivité de l'ordre de la seconde, jusqu'au quart-horaire et au-delà (page 42 du document Sia Partners), ce qui veut dire des milliers d'impulsions par heure.

De plus, si une liaison LAN n'est pas possible, un rayonnement Wifi vers un afficheur avec une granularité de l'ordre de la seconde (voir page 40 du doct de Sia Partners) permettra aux clients d'être « actifs » dans leur consommation (pages 60 et 125 du rapport de Sia Partners).

Nous serons donc soumis à un rayonnement 4G et éventuellement aussi Wifi pratiquement en continu en provenance de ces compteurs.

En réponse à nos questions, Sibelga nous écrit que, *pour le compteur S210 par exemple*, «
...
l'on peut mesurer à une distance d'1 mètre ...
un champ électrique de 3,5 V/m »

En conclusion, il semble bien que les rayonnements de ces compteurs au sein même de nos habitations ne seront pas insignifiants, ce qui posera problème aux personnes EHS, à celles qui le deviendront et à tout qui veut préserver sa santé.

Mais l'aspect santé n'est pas seul en cause. En suivant le lien ci-dessous, vous trouverez un article d'IEB sur le sujet. Vous pouvez y télécharger :

- *Avis sur les compteurs communicants* - Grégoire Wallenborn (ULB) (2018),
- Le document du Grappe (2018) intitulé *Le déploiement des compteurs dits « intelligents » est une fausse bonne idée*,
- *Message aux députés bruxellois* – Association pour la Reconnaissance de l'Électro Hyper Sensibilité – AREHS (16 juillet 2018).

[lien vers l'article d'IEB](#)

Vous pouvez également consulter le rapport de mars 2018 de l'initiative citoyenne ondes.brussels à retrouver sur leur site (voir en particulier la page 37).

[lien vers l'article de ondes.brussels](#)

Je vous invite également à consulter le site de stopcompteurscommunicants.be qui rassemble de nombreuses informations. Il est à noter que les recours introduits contre l'arrêté wallon et l'ordonnance bruxelloise sur les compteurs communicants n'ont pas encore abouti à un avis de la Cour Constitutionnelle.

A vos claviers ! Remettre un avis à la consultation publique de BRUGEL semble heureusement être plus simple que pour celle de l'IBPT.